

Conditions Promotionnelles « Tentez de gagner 2 billets d'avion pour Milan »

1. Le concours est organisé par Disaronno International BV dont le siège social est situé à l'adresse suivante 1420 Braine L'Alleud Parc de L'alliance building C , Boulevard de France 7: avec numéro d'entreprise BE0774335162s'applique exclusivement à l'action 19003 'organisée par Disaronno International BV,

2. Le concours se déroule du 13/07/2026 à 00h00,00 jusqu'au 09/08/2026 à 23h59.

3. La participation au concours est ouverte à toute personne physique disposant de sa propre adresse électronique, qui participe en son nom propre, qui est domiciliée en Belgique ou au Luxembourg et qui accepte le règlement du concours et la déclaration de confidentialité. La participation au Concours est ouverte aux participants âgés de 18 ans ou plus.

Le participant ne peut participer qu'une seule fois au concours. Une participation supérieure à celle autorisée entraîne l'exclusion totale du participant au concours.

En participant à la promotion, le participant accepte l'applicabilité du présent règlement et accepte irrévocablement toutes les décisions prises par le prestataire dans ce cadre. Le prestataire se réserve le droit de vérifier à tout moment si le règlement est respecté. Le présent règlement est consultable à l'adresse suivante <https://www.disaronno-game.be>

4. Les membres du personnel (salariés et indépendants) de l'organisateur du présent concours ne peuvent pas participer à ce concours.

5. Le Concours se déroule comme suit :

Le participant se rend sur le site <https://www.disaronno-game.be> où se déroule le Concours et est invité à remplir ses données d'identité (nom, prénom et adresse électronique). Après cette étape, il est redirigé vers un questionnaire auquel il répond à une question à choix multiples et une question subsidiaire. Le participant qui aura répondu correctement à la question à choix multiples et dont la réponse à la question subsidiaire « Combien de personnes auront participé au concours le 09/08/2026 à minuit ? » est la plus proche de la vérité sera retenu.

6. Après avoir joué, les participants recevront un e-mail de confirmation de leur participation. Au terme du concours, le premier participant ayant obtenu la réponse la plus proche à la question subsidiaire gagnera 2 billets d'avion pour Milan. Le jour et l'heure de départ sera à convenir entre l'organisateur et le gagnant du concours. Disaronno International BV s'engage à offrir les billets d'avion pour une valeur maximale de 500€. Tout montant supplémentaire sera à charge du gagnant.

En outre, en cas de force majeure ou de circonstances imprévues, Disaronno International BV se réserve le droit de remplacer les prix par d'autres de valeur égale ou supérieure. En cas d'égalité, le participant gagnant en situation d'égalité ayant joué en premier sera désigné gagnant. Les gagnants seront informés par écrit, dans le mois suivant l'issue du concours afin de convenir des dates des billets d'avion pour Milan.

Si les informations fournies ne permettent pas à Disaronno International BV de contacter le gagnant dans les 15 jours après la clôture du concours. Disaronno International BV se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant. Si les prix n'ont pu être remis dans les 6 mois de la prise de contact avec les gagnants par Disaronno International BV, pour des raisons imputables au gagnant, le gagnant est automatiquement et de plein droit déchu de son droit au prix, sans qu'il ne puisse prétendre à un autre prix ou à une quelconque compensation ou indemnisation.

7. La participation au concours est gratuite et n'oblige en aucun cas le participant à acquérir un quelconque produit ou service. Les participations excédentaires d'un même participant, par des différentes alias ou profils seront écartées. Une participation par jour, par personne.

8. La participation ne sera valable qu'à condition que le formulaire de participation accessible via <https://www.disaronno-game.be> soit correctement complété avec mention complète des données personnelles du participant (prénom, nom et adresse e-mail). Tout formulaire de participation qui sera incomplet (contenant par exemple des données personnelles erronées ou incomplètes) ou qui nous parvient en dehors de la période de participation spécifiée dans le présent règlement sera considéré comme non valable. Aucune contestation ne sera acceptée concernant l'organisation du présent concours.

9. Disaronno International BV, se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que les participants ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité.

Disaronno International BV se réserve expressément le droit d'exclure tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement, notamment en cas de suspicion de fraude ou de tromperie lors de la participation au Concours, y compris celles nécessitées par des éléments ou circonstances imprévisibles, sans que ce dernier ne puisse exercer de recours.

L'organisateur, Disaronno International BV, ne peut être tenu responsable des dommages causés directement ou indirectement par le prix en question, ni des coûts ou dépenses liés à l'attribution ou à l'utilisation d'un prix.

10. La désignation des gagnants ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef de l'organisateur.

11. Les prix remportés sont nominatifs. Ils ne sont pas cessibles, et ne pourront en aucun cas être échangés contre d'autres produits ou services. L'attribution de ces prix ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation. Il ne peut y avoir aucune prétention à un autre prix ou compensation.

12. Ni l'organisateur, ni les membres de son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre du présent concours ne peuvent être tenus pour responsables de tout dommage éventuel qui découlerait de l'organisation du présent concours, en ce compris la participation au concours, la désignation des gagnants et l'attribution des prix. Sous la même réserve, ni l'organisateur, ni les personnes précitées ne peuvent ainsi être tenues pour responsables d'un problème technique, quel qu'il soit, survenant pendant le déroulement du présent concours, auprès d'elles-mêmes, d'un participant au concours et/ou d'un tiers (notamment en cas de panne ou d'indisponibilité du réseau Internet, de coupures de communication ou de difficultés de connexion), qui causerait l'interruption du concours, un retard dans la participation au concours ou dans l'organisation de celui-ci, ou encore une altération ou une perte des données (en ce compris du formulaire de participation) d'un participant au concours. Si, en cas de force majeure ou à la suite de tout événement indépendant de sa volonté, le concours doit être annulé, interrompu ou modifié, l'organisateur ne serait en aucun cas redevable de dommages et intérêts. Ni l'organisateur, ni les membres de son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre du présent concours ne peuvent être tenus responsables de la qualité des prix ainsi que, de manière générale, des relations entre les gagnants et les distributeurs des prix. Toute plainte quant à la qualité des prix ou découlant des relations entre le gagnant et le distributeur du prix doit être adressée directement au distributeur qui aura fourni le prix concerné. Les gagnants prendront, à leurs frais, toutes les garanties et assurances utiles ou nécessaires quant à leur prix et déchargent l'organisateur de toute responsabilité à cet égard.

13. Tous les participants et gagnants perdent leur droit à un prix s'il s'avère que des pratiques frauduleuses, sous quelque forme que ce soit, ont été employées ou si des accords illicites ont été passés de mauvaise foi entre les participants afin d'influencer leurs chances de gagner.

14. Les gagnants seront informés entre le 10/08/2026 et 09/09/2026.

Les prix seront attribués dans un délai prédéterminé, mais en tout état de cause au plus tard six mois après la fin du concours, aux gagnants qui remplissent les conditions d'attribution du prix telles que définies dans le présent règlement du concours.

Les gagnants seront informés par l'intermédiaire de l'adresse électronique utilisée lors de l'inscription.

Aucune autre information ne sera fournie concernant ce concours, à l'exception de l'information concernant ces gagnants. Il ne sera par conséquent répondu à aucun courrier, appel téléphonique ou e-mail concernant ce concours, dont toutes les informations utiles figurent dans le présent règlement.

15. Disaronno International BV agit comme responsable de traitement et traite les données personnelles des participants conformément aux règles applicables à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel, y compris le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 (« RGPD »). Les données personnelles sont traitées pour les finalités suivantes : marketing de produits et services (si le participant a donné son consentement) sélection des gagnants et de gestion centrale de la clientèle. Tout participant peut accéder à ses données personnelles et les faire rectifier, à tout moment, en contactant l'organisateur. Vous trouverez plus d'informations dans notre Déclaration vie privée visible sur le site du concours : <https://www.disaronno-game.be>

16. Tout participant au concours est réputé avoir pris connaissance du contenu du présent règlement. La participation au concours implique l'adhésion du participant sans aucune réserve à l'intégralité du présent règlement et l'acceptation de toute décision prise par les organisateurs afin de garantir le bon déroulement du concours.

17. Le présent règlement est établi conformément à la loi belge. Toute contestation pouvant découler de ce règlement, plus précisément en ce qui concerne la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du présent règlement, est du ressort exclusif des tribunaux bruxellois.